

VITAL COMMUNICATIONS CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1. Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent exclusivement les relations entre Office Depot France (La Société) - Division Office Depot Business Solutions- activité Vital Communications et des clients professionnels (Clients) à l'exclusion des ventes réalisées sur les sites Internet vikingdirect.fr, officedepot.fr et les magasins Office Depot.

Le fait de passer commande implique votre adhésion entière et sans réserve à ces Conditions Générales de Vente. Le fait que nous ne nous prévalions pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à nous prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Nous nous réservons le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment.

Article 2 - Commande

Le catalogue produits est consultable via le site vitalcomonline.fr

Les commandes sont à adresser via le site vitalcomonline.fr. Les marques présentées dans ce catalogue sont la propriété des sociétés concernées. Les caractéristiques des produits présentés peuvent évoluer en fonction de l'offre de nos fournisseurs.

Le Client procède à une commande sur vitalcomonline.fr en ajoutant des produits au panier puis en validant ce panier. Le Client reçoit une notification signifiant que la commande est en cours de traitement. Le Client reçoit ensuite un Bon à Tirer pour approbation. La confirmation écrite du Bon à tirer par le Client vaut validation de la commande.

Notre société se réserve le droit de refuser une commande si les documents fournis par le Client ne présentent pas les critères requis notamment pour une impression de qualité ou si les données à imprimer transgressent la réglementation française.

Nous nous réservons le droit de confier à un (des) sous-traitant(s) l'exécution totale ou partielle de la commande.

Tout Bon à Tirer validé par le Client dégage entièrement la responsabilité de La Société en cas d'erreur ou d'omission du Client. Ainsi La Société n'est pas responsable des omissions/erreurs qui auraient échappé au Client ainsi que des défauts dus à la qualité des éléments graphiques contenus dans les éléments fournis par le Client.

La Société ne peut être tenue pour responsable des éventuels écarts de colorimétrie du produit livré au Client par rapport à celui apparaissant à l'écran, étant précisé que les couleurs varient d'un écran à l'autre ou d'une imprimante à l'autre. C'est au Client que revient le choix de la typo, des logos, couleurs Le Client est seul responsable du contenu qu'il apportera. Il est également seul responsable des fichiers transférés et de leurs contenus.

Article 3 Prix

Les prix indiqués sur le catalogue sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment. Tous les prix facturés sont ceux en vigueur au jour de l'enregistrement de la commande des produits, déduction faite, le cas échéant de tout rabais, remise, ristourne applicable à la dite commande. Les prix s'entendent net, hors taxes sur la base des tarifs communiqués de la cotation validée par le client. Tout impôt, taxe, redevance, éco-contribution et autres seront facturés, le cas échéant, suivant la réglementation en vigueur.

Article 4 Paiement

Sauf convention contraire, nos produits sont payables à réception de facture.

En cas de commande supérieure à 5 000 € TTC, nous nous réservons le droit de demander un acompte représentant 30% du montant TTC de la commande. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. De convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos factures à échéance entraînera d'une part l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, quel que soit le mode de règlement prévu, et d'autre part, des pénalités de retard égales au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points, tout mois commencé étant dû, et majorée conformément au décret n°2012-1115, d'une indemnité forfaitaire de 40 € (quarante euros) pour frais de recouvrement et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts ou indemnités que nous pourrions réclamer.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En cas de retard de paiement, nous pourrions suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Le montant des intérêts de retard pourra être imputé de plein droit, sur toutes remises, ristournes ou rabais dus.

Article 5. Réserve de propriété

IL EST EXPRESSÉMENT CONVENU ENTRE LES PARTIES QUE LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DE LA MARCHANDISE EST SUSPENDU JUSQU'AU PAIEMENT INTÉGRAL DU PRIX. PENDANT LA PÉRIODE PRÉCÉDANT CE PAIEMENT, LA MARCHANDISE RESTERA NOTRE PROPRIÉTÉ ENTIÈRE, MAIS VOUS EN ASSUMEREZ TOUS LES RISQUES DÈS LE DÉPART DE NOS ENTREPÔTS OU DE L'ENTREPÔT DU FABRICANT SI CELUI-CI VOUS LIVRE DIRECTEMENT.

Article 6. Livraison - Objet de la livraison

Les livraisons sont effectuées à l'adresse communiquée par le Client, en un point central (rez-de-chaussée).

Toute commande doit porter au minimum sur un montant total H.T. de 300 euros (France Métropolitaine hors Corse), sauf accord écrit de notre part. En dessous de ces seuils, une

participation aux frais de 20 euros H.T vous sera facturée.

Au-delà du montant minimum tel qu'indiqué ci-dessus, la livraison est gratuite.

Nos marchandises, expédiées en franco ou en port dû, voyagent à vos risques et périls. Nous réservons la possibilité de procéder à des livraisons de façon globale ou partielle en fonction de nos possibilités d'approvisionnement et/ou de transport. Les délais de livraison indiqués, étant eux aussi fonction de nos possibilités d'approvisionnement et de transport, ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages intérêts, remise de prix, retenue ou à annulation des commandes en cours.

Article 7 - Tolérances de livraison

En raison des aléas de fabrication, notre Société ne peut être tenue de mettre à la disposition de son Client les quantités exactes qui lui ont été commandées. Ainsi notre Société se réserve le droit, si les produits sont spécialement fabriqués ou assemblés au profit du Client, de livrer et de facturer un maximum de 5 % plus ou moins par rapport à la quantité convenue.

Article 8 Réception - Réclamation- Garantie

Nous garantissons les produits uniquement contre tout défaut de matière ou de fabrication, en conformité avec les garanties fabricant. Toute réclamation pour non-conformité du produit livré au produit commandé devra nous être impérativement transmise, avec copie des réserves précises et caractérisées faites au transporteur lors de la livraison le jour même de l'émargement du bon de livraison. Il vous appartiendra de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.

Les produits personnalisés ne peuvent faire l'objet de demande de retour à l'exception de l'application des articles 1641-6 à 1649 du code civil.

Article 9 : Déchets EEE

Aux termes des articles R. 543-172 et suivants du Code de l'environnement, il a été fait obligation aux producteurs, d'équipements électriques et électroniques, au sens de l'article R. 543-174 du Code de l'environnement (« les Producteurs »), de contribuer ou de pourvoir à l'enlèvement et au traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Par application de l'article R. 543-196 du Code de l'environnement, La Société, en tant que Producteur, s'est acquittée des obligations qui lui incombent en matière d'enlèvement et de traitement des DEEE professionnels en adhérant à un organisme agréé par arrêté ministériel. Cet éco-organisme est la société Ecologic (www.ecologic-france.com) agréé par Arrêté Ministériel en date du 1er août 2012. Ainsi, pour tout enlèvement et traitement des déchets issus d'équipements électriques et

électroniques mis sur le marché après le 13 août 2005 par La Société, ou mis sur le marché avant le 13 août 2005 et faisant l'objet d'un remplacement par des EEE dont La Société est le producteur, le Client peut se rapprocher de l'éco-organisme Ecologic (www.e-dechet.com), qui propose une solution de collecte gratuite chez les clients de ses Producteurs, à partir de 500 kilos palettisées à quai.

Pour tous les autres équipements mis sur le marché avant le 13 août 2005 et en vertu de l'article R543-195 du Code de l'environnement, les Clients doivent enlever et traiter, à leur frais, lesdits déchets.

Article 10. Protection des données à caractère personnel

10.1. Au titre de la présente clause, les termes « Données à Caractère Personnel », « Traitement », « Responsable du Traitement », « Sous-traitant », ont la définition qui est donnée à ces termes au sein de l'article 4 du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

10.2. Dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales, La Société est amenée à collecter et traiter des Données à Caractère Personnel concernant le Client, les salariés, les représentants, et/ou dirigeants du Client afin de lui permettre de gérer la relation contractuelle.

Dans ce contexte, La Société, en qualité de Responsable du Traitement, est amené à mettre en place un Traitement de données, dans le respect de la réglementation applicable, dont les finalités sont la gestion des clients (en ce compris la gestion du contrat, des commandes, de la livraison, des factures, de la comptabilité, le suivi de la relation contractuelle), et plus généralement la gestion des opérations lui permettant de communiquer avec le Client.

Dans le cadre du suivi de la qualité et de la formation du service clients, certains appels téléphoniques peuvent également être enregistrés.

De même, en fonction du choix émis lors de la commande, le Client peut recevoir des annonces et offres spéciales de notre part.

10.3. Les Traitements mis en œuvre dans ce contexte sont fondés sur :

- l'exécution du contrat : il s'agit des Traitements ayant pour finalité la gestion du contrat, des commandes, de la livraison, de la facturation et le suivi de la relation contractuelle ;
- l'intérêt légitime de La Société, et plus particulièrement son intérêt économique : il s'agit des Traitements liés aux opérations de prospection commerciale. En effet, ces traitements participent à l'amélioration et à la promotion de ses services par La Société et bénéficient ainsi tant au Client, salariés, représentants, et/ou dirigeants du Client qu'à La Société sans porter atteinte aux intérêts,

droits et libertés fondamentaux du Client.

- le respect de ses obligations légales par La Société : il s'agit des Traitements liés à la comptabilité, aux obligations fiscales et au Traitement de lutte contre la corruption et le blanchiment lié aux dispositions de la loi Sapin 2.

10.4. Les Données à Caractère Personnel collectées et traitées dans ce contexte ainsi que l'intégralité du fichier associé au Client seront conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et pendant la durée de prescription applicable (5 ans en matière de relations entre commerçants ; 10 ans pour respecter les obligations comptables et fiscales).

10.5. Les Données à Caractère Personnel collectées et traitées dans ce contexte sont accessibles aux services compétents en interne, c'est-à-dire à savoir principalement le Service Client, les Services logistiques pour s'assurer de l'acheminement de Votre commande, le Service Comptabilité, le Service Marketing, le Service Loss Prevention, les Services commerciaux et en cas de besoin le Service Informatique. La Société est susceptible de communiquer les Données à Caractère Personnel du Client à d'autres sociétés du groupe en Europe auquel La Société appartient notamment pour effectuer certaines opérations comme celles liées à la comptabilité et au recouvrement ainsi qu'à des partenaires commerciaux à des fins de prospection.

Les informations recueillies et notamment les Données à Caractère Personnel pourront être communiquées à des tiers, agissant en qualité de Sous-Traitant, liés par un contrat de sous-traitance pour exécuter notamment des services d'hébergement, de stockage, d'analyses, de communication, de traitement de données, de gestion de bases de données ou encore de maintenance informatique. Ces Sous-Traitants n'agissent que sur instructions de La Société et n'auront accès aux Données à Caractère Personnel du Client, des salariés, représentants et/ou dirigeants du Client que pour exécuter leurs services et seront tenus aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité que La Société.

10.6. Les Données à Caractère Personnel collectées et traitées dans ce contexte pourront faire l'objet, dans le cadre du service client, d'un transfert vers un Sous-Traitant établi en dehors de l'Union Européenne, notamment au Maroc et/ou Madagascar. Lorsque les données sont transférées en dehors de l'Union Européenne, La Société met en place toutes les garanties appropriées visant à assurer la protection des données du Client, des salariés, représentants et/ou dirigeants du Client en conformité avec la réglementation applicable, en ce compris par la signature d'accords contraignants intégrant les clauses contractuelles types de la Commission Européenne dont une copie est consultable sur le site de la CNIL.

10.7. Conformément à la réglementation applicable, le Client et/ou les salariés, les

représentants et dirigeants du Client disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des Données à Caractère Personnel les concernant, d'un droit à la limitation du Traitement, ainsi que d'un droit d'opposition au Traitement des données les concernant. Le Client et/ou les salariés, les représentants et dirigeants du Client disposent également d'un droit à la portabilité des données qu'ils ont confiées à La Société ainsi que du droit de faire parvenir à La Société des directives spéciales relatives au sort de leurs Données à Caractère Personnel après leur mort.

Pour exercer ces droits, le Client et/ou les salariés les représentants et dirigeants du Client peuvent adresser une demande par email à dpo@officedepot.eu ou vous connecter à <http://sar.officedepot.eu>

Le Client peut s'opposer à la réception d'annonces et offres spéciales en adressant un courrier à cet effet, à l'adresse suivante : Office Depot Business Solutions- Vital Communications - Service Marketing - 126, avenue du Poteau, 60300 Senlis.

Par ailleurs, nos messages de prospection commerciale contiennent une option de "désinscription" dans le cas où le Client, les salariés, représentants et/ou dirigeants du Client ne souhaiteraient plus être informés des offres spéciales. Le Client, les salariés, représentants et/ou dirigeants du Client peuvent simplement cliquer sur ce lien pour se désinscrire. Nous retirerons alors l'adresse électronique de notre liste de distribution. Si le Client, les salariés, représentants et/ou dirigeants du Client disposent de plusieurs adresses connues de La Société, il convient de procéder à la même opération à partir de chaque adresse électronique afin que nous puissions prendre en compte l'opposition pour l'ensemble des adresses.

10.8. En cas de difficulté en lien avec la gestion des Données à Caractère Personnel, le Client, les salariés, représentants et/ou dirigeants du Client peuvent adresser une réclamation auprès du Délégué à la Protection des Données de La Société dont les coordonnées sont : dpo@officedepot.eu ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente. Nous vous invitons toutefois à nous contacter au préalable avant d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

10.9. Le Client s'engage à transmettre l'information figurant au sein de cet Article 9 à ses salariés, dirigeants et/ou représentants dont les Données à caractère Personnel pourraient être traitées par La Société du fait de l'exécution des présentes Conditions Générales.

Article 11. Responsabilité

La Société ne sera en aucun cas responsable des dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels tels que préjudice financier ou commercial subis par le Client du fait notamment d'un manquement quelconque par La Société de ses obligations au titre des présentes. Toutefois et sauf faute lourde ou préjudice corporel, si la responsabilité de La Société venait à être retenue par une

décision de justice devenue définitive, l'indemnité due par La Société quel que soit le fondement de l'action intentée, ne pourra excéder le prix payé par le Client pour la marchandise en cause.

Article 12. Confidentialité

Le Client ne peut utiliser ou divulguer quelque information de nature financière, statistique, technique, commerciale ou relative à ses propres tarifs qu'il pourrait acquérir de la Société, sans son accord préalable écrit.

ARTICLE 13. COMPÉTENCE - DROIT APPLICABLE

SERA SEUL COMPÉTENT EN CAS DE LITIGE DE TOUTE NATURE OU DE CONTESTATION RELATIVE À LA FORMATION OU L'EXÉCUTION DE LA COMMANDE, LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE COMPIÈGNE. CETTE CLAUSE S'APPLIQUE MÊME EN CAS DE RÉFÉRÉ, DE DEMANDE INCIDENTE OU DE PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU D'APPEL EN GARANTIE, ET QUELS QUE SOIENT LE MODE ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT, SANS QUE LES CLAUSES ATTRIBUTIVES DE JURIDICTION POUVANT EXISTER SUR LES DOCUMENTS DU CLIENT PUISSENT METTRE OBSTACLE À L'APPLICATION DE LA PRÉSENTE CLAUSE. LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SONT RÉGIES ET GOUVERNÉES PAR LE DROIT FRANÇAIS.

Edition 2020.1 vitalcomonline Société Office Depot France S.A.S, capital de 70.668.261,18 euros, 126 avenue du Poteau, 60300 Senlis, RCS 402 254 437 Compiègne.